

Benjamin Van Meenen<sup>1,2</sup>, Pr. Benoît Debande<sup>3</sup>

<sup>1</sup>Infirmier, service des maladies infectieuses, Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV), Lausanne, Suisse

<sup>2</sup>Master en santé publique, Université Catholique de Louvain (UCL), Bruxelles, Belgique

<sup>3</sup>Directeur de mémoire, Faculté de santé publique, Université Catholique de Louvain (UCL), Bruxelles, Belgique.

### Résumé

Dans le cadre d'un mémoire de master en santé publique, une étude a été réalisée afin d'évaluer le niveau de connaissance des infirmier-ère-s en matière de confidentialité des données face à l'arrivée de l'informatique dans le domaine de la santé.

Deux hypothèses ont été formulées :

1. Les soignants ne sont pas assez informés sur la thématique de la confidentialité.
2. L'accès à trop d'informations, généré par l'informatisation, augmente le risque de transgression des règles de confidentialité.

### Introduction

Depuis une cinquantaine d'années, la société évolue en relation étroite avec les avancées de l'informatique et d'internet. Les structures de soins et les professionnels de la santé bénéficient également de l'essor de l'informatisation.<sup>1</sup>

A l'hôpital, le « dossier patient » s'est informatisé au détriment des versions « papiers ».

Constat: en fonction des autorisations, les infirmier-ère-s ont accès à une multitude d'informations et de données quasiment inaccessibles avec la version « papier ».

### Méthode

- Un questionnaire d'évaluation du niveau de connaissance a été envoyé aux infirmier-ère-s travaillant dans les unités de médecine et de chirurgie du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (Lausanne, Suisse) et aux infirmier-ère-s travaillant aux Cliniques Universitaires Saint-Luc (Bruxelles, Belgique) dans des unités similaires (N=136).
- Des entretiens semi-dirigés ont été ensuite réalisés auprès d'infirmier-ère-s chef-fe-s afin de connaître leur perception quant au savoir de leurs collaborateurs sur la thématique (N=6).

### Résultats

- Bien que les infirmier-ère-s interrogé-e-s (Taux de participation 61%) se disent en général interpellé-e-s par la question du secret professionnel et qu'ils pensent le respecter, il en est autrement dans la pratique.
- Des observations tirées du questionnaire et des entretiens montrent un manque de connaissance des règles de confidentialité (Figure 1) et des sanctions encourues en cas de non-respect (Figure 2).
- L'informatisation ne favorise pas le respect de la confidentialité : on constate l'apparition de nouveaux comportements (Figure 3 et 4) liés à l'outil informatique et à la quantité d'information qu'on y trouve ce qui comporte un risque plus élevé de transgresser les règles de confidentialité et de respect du secret professionnel (Figure 5).
- Pas de différence significative dans les résultats d'un pays à l'autre (P<0,05).

Figure 1 « Avez-vous lu les directives institutionnelles en matière de confidentialité des données lors de l'utilisation d'applications informatiques ? »

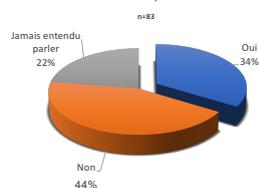


Figure 2 « Connaissez-vous les sanctions encourues pour violation du secret professionnel ? »

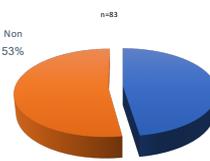


Figure 3 « Il m'arrive de laisser ma session d'utilisateur "ouverte" dans le programme informatique ». (ex. du dossier infirmier informatisé)

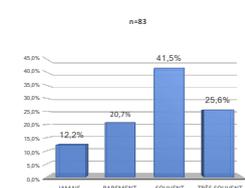


Figure 4 « Il m'arrive d'introduire ou de valider des données pertinentes concernant un patient sur la session d'utilisateur d'un(e) collègue ». (ex: paramètres vitaux, notes infirmières,...)

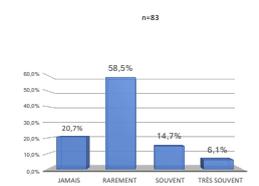


Figure 5 « Il m'arrive de consulter des résultats d'exams qui ne concernent pas un patient dont je m'occupe, même si ce dernier est présent dans mon unité de soins ».

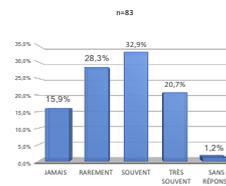
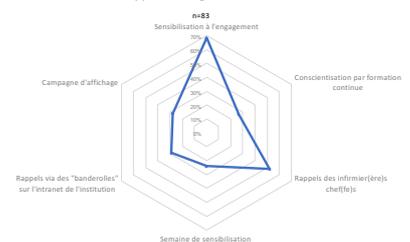


Figure 6 Score de perception de la pertinence des différents moyens de rappels des règles de confidentialité



### Discussion et conclusion

Compte tenu de la validation des hypothèses, des recommandations ont été formulées afin de garantir au patient le respect de la confidentialité de ses données, parmi lesquelles:

1. Les écoles de Soins Infirmiers doivent maintenir et renforcer leur programme de cours sur la thématique.
  - Les étudiants doivent être conscientisés pendant leurs stages.
2. La direction des institutions hospitalières doit promouvoir et maintenir sa politique en matière de sécurité de l'information et de respect de la vie privée: Elle doit également promouvoir une politique de sensibilisation via des campagnes d'information et de communication auprès du personnel soignant.
  - La sensibilisation à l'engagement et un rappel adressé par les cadres semblent être des moyens pertinents (Figure 6).
3. Au quotidien, les infirmier-ères chef-fe-s doivent s'assurer que leurs collaborateurs sont attentifs à leur rôle de « garant de la confidentialité des données » de leurs patients.
4. Pour évaluer l'adhésion aux directives institutionnelles, il est opportun que des « coups de sondes » soient réalisés plus régulièrement dans les dossiers des patients pour ainsi avertir et/ou sanctionner les soignants qui sont dans le non-respect.

En vue d'améliorer et de garantir le respect de la confidentialité des données du patient et puisque le manque de connaissance s'est avéré, il est impératif d'approfondir les raisons qui empêchent les infirmier-ère-s d'être plus rigoureux pour cibler des rappels sur les bonnes pratiques.

• BAUIARD C., BEN HAMOUDA I. (2015). La gestion de projet à l'hôpital : dossier patient informatisé et qualité de soins. *Recherches en Sciences de Gestion*, (109), 147-164.  
 • GEKIERE C., SOUDAN S. (2015). Dossier patient informatisé et confidentialité : évolution des modèles et des pratiques. *L'Information psychiatrique*, 91, P.70.  
 • (1) GERARDIN L. (2013). Révolution médicale. *Médium* (n° 35), 28-43.